

Paris, le 15 mai 2020

Gardes Covid en cliniques : enfin rémunérées !

La CSMF avait attiré l'attention du gouvernement à de multiples reprises devant l'anomalie et l'iniquité qui s'installaient au sujet de la lutte contre l'épidémie du Covid-19. En effet de nombreux établissements de soin privés ont été réquisitionnés pour accueillir des patients Covid et de nombreux médecins libéraux y exerçant se sont courageusement engagés pour prendre en charge ces patients. Leur engagement a pris des formes diverses : gardes d'accueil avec des tentes Covid, gardes dans des services de réanimation ou de soins continus, prise en charge de patients en hospitalisation médicale. Ces médecins libéraux l'ont fait courageusement, et quelques fois dans le cadre d'une spécialité différente de celle d'origine, devant l'urgence et l'afflux des patients.

Jusqu'à ce jour malgré les demandes réitérées de la CSMF, aucune satisfaction ne leur avait été donnée.

La CSMF a eu connaissance d'une instruction donnée ce jour aux différentes ARS afin que cette situation totalement anormale soit corrigée. La CSMF se félicite d'avoir pu obtenir les forfaits de 600€ pour 12 heures de vacation le jour et 900€ pour 12 heures de vacation la nuit les week ends et les jours fériés. Ces tarifs seront appliqués au prorata des heures réalisées par chaque médecin libéral. Elle encourage l'ensemble des médecins concernés et des directions d'établissement à transmettre dans les plus brefs délais l'ensemble des données aux ARS.

La CSMF note avec satisfaction que son action a été couronnée de succès.

Jean-Paul Ortiz
Président de la CSMF
06.07.86.08.83

Franck Devulder
Président des Spécialistes-CSMF
06.14.09.64.56

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.